

LIVRET D'ACCUEIL
Version du 01072026

Linking Talents Formation est un organisme de formation professionnelle enregistré sous le numéro d'activité formation 11756199975 auprès du préfet de l'Ile de France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat. Linking Talents Formation est une société du groupe Linking Talents. Son siège social est situé 78 Avenue des Champs Elysées B562, 75008.

Linking Talents Formation propose et dispense des formations en présentiel et à distance, en inter-entreprises et intra-entreprise selon les formations, en France métropolitaine. Nos domaines de formations :

- Formation paie et Formation Droit du travail : [voir le catalogue](#)
- Formations comptabilité : [voir le catalogue](#)
- Formations en recrutement : voir le catalogue

Linking Talents Formation est un organisme de formation certifié Qualiopi au titre de ses actions de formation. Nos formations sont donc éligibles aux financements OPCO

Organisation de Linking Talents Formation

L'activité formation est pilotée par :

- Linda Zidane : Responsable prestations formations en charge de l'offre de formations en paie, droit du travail et comptabilité, ainsi que des aspects réglementaires
- Juliette Marchand : Responsable formation en charge de l'offre de formation en recrutement

Ces dernières sont assistées d'un Directeur Administratif et Financier pour la facturation et supervisé par le Directeur Général de la société Linking Talents.

Chaque programme de formation indique :

- Les objectifs opérationnels de la formation
- Le niveau de la formation et les prérequis nécessaires pour suivre la formation
- Le public
- Le tarif
- La méthodologie et l'assistance
- Les CGV

En cas de doute sur le choix de la formation qui vous conviendrait, il vous suffit de contacter :

- le 01 83 81 95 00 ou d'écrire à lindazidane@payjob.fr, si votre demande concerne les formations en paie, droit du travail et comptabilité
- le 07 56 27 45 84 ou d'écrire à juliettemarchand@linkingtalents.fr , si votre demande concerne les formations en recrutement

Les différentes modalités :

- Inter-entreprises en présentiel à Paris et à distance en direct sur Teams
- Intra-entreprise et sur-mesure en présentiel dans les locaux du client ou à distance en direct sur Teams

Nos engagements qualité

Linking Talents Formation est un organisme de formation certifié Qualiopi au titre de ses actions de formation en ce qu'il respecte le référentiel national qualité applicable aux organismes de formation.

Quelle que soit la formation et ses modalités de déroulement, nous nous engageons à veiller à :

- L'identification précise des objectifs opérationnels pour chaque formation et à son adaptation au public bénéficiaire sans frais supplémentaires grâce à l'envoi d'un questionnaire des attentes en amont de la formation. En cas de doute, nous sommes à votre disposition pour vous aider à choisir la bonne formation.
- La qualité des formations et le respect de l'alternance apports théoriques/exercices/échanges
- La qualité des supports de formation lesquels sont rédigés pour devenir des outils de travail une fois de retour dans votre environnement professionnel
- L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation
- L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation
- La qualification professionnelle et la formation des formateurs
- L'exhaustivité des conditions d'information du public
- Ne pas surcharger les sessions de formation afin de favoriser les échanges
- À l'accueil des personnes en situation de handicap et à l'orientation de ces derniers vers des structures plus adaptées que la nôtre en cas d'impossibilité de les accueillir
- Faire évaluer à chaud et à froid nos formations par les stagiaires et à tenir compte de leurs appréciations
- L'acquisition des connaissances et l'atteinte des objectifs lesquels sont mesurés tout au long des formations grâce aux mises en application qui jalonnent la formation et les échanges avec le formateur en fin de chaque sous-partie.
- Répondre aux questions des stagiaires avant, pendant et après la formation sous 24h/48h maximum

Personnes en situation de handicap

Nous avons pour volonté de rendre accessible nos formations à l'ensemble des personnes en situation de handicap, quel que soit leur handicap. Pour se faire, nous vous invitons à nous contacter 3 semaines/15 jours avant la session de formation souhaitée afin de nous permettre d'adapter celle-ci à votre handicap et le cas échéant, vous orienter vers une structure plus adaptée.

Nos formateurs

Les formations sont animées par des professionnels de la paie, des ressources humaines, du droit du travail, de la comptabilité et du recrutement qui étant donné leur activité de conseil, sont en prise quotidienne avec les problématiques des publics formés.

Ils/elles sont au fait de la réglementation applicable à la formation professionnelle et maîtrise le référentiel national qualité applicable aux organismes de formation professionnelle.

Public visé par nos formations

Nos formations paie, ressources humaines et droit du travail s'adressent aux professionnels de la paie et des ressources (Responsables paie, Gestionnaires paie, assistants paie, RRH, DRH, Chargés RH,)

Nos formations en comptabilité s'adressent aux professionnels de la comptabilité (Comptable, Assistant.e Comptable, Responsable comptabilité, Contrôleur.se de gestion,)

Nos formations en recrutement s'adressent aux professionnels du recrutement (Chargé.e de recrutement, Responsable recrutement, Responsable recrutement,...)

Méthodologie pédagogique, assistance, évaluations

A Distance en synchrone

- A réception de votre formulaire d'inscription, vous recevez une convention de formation ainsi qu'un questionnaire des attentes et le délai dans lequel une invitation Teams contenant toutes les informations pratiques et le lien de connexion
- 1 semaine avant la formation, vous recevrez une invitation Teams contenant le lien de connexion pour entrer dans la classe virtuelle, le déroulé de la formation et les coordonnées de la personne à contacter si vous rencontrez des difficultés à vous connecter
- Durant la classe virtuelle, les participants visualisent l'intervenant ainsi que le support de formation et peuvent interagir avec lui (tchat ou question/réponse en direct)
- La pédagogie repose sur le triptyque analyses réglementaires/exercices/retours d'expérience entre le formateur et les participants
- L'assistance pédagogique est assurée par le formateur
- L'acquisition des acquis est mesurée tout au long de la formation grâce à des cas pratiques
- Les participants ont la possibilité leurs questions avant la formation, en direct au formateur à l'issue de chaque partie et après la formation
- Une évaluation à chaud est envoyée en fin de formation
- 48h maximum après la formation vous recevrez par mail : une attestation de formation, un certificat de réalisation et le support de formation
- Une évaluation à froid est envoyée à chaque bénéficiaire 3 mois après la formation

En présentiel

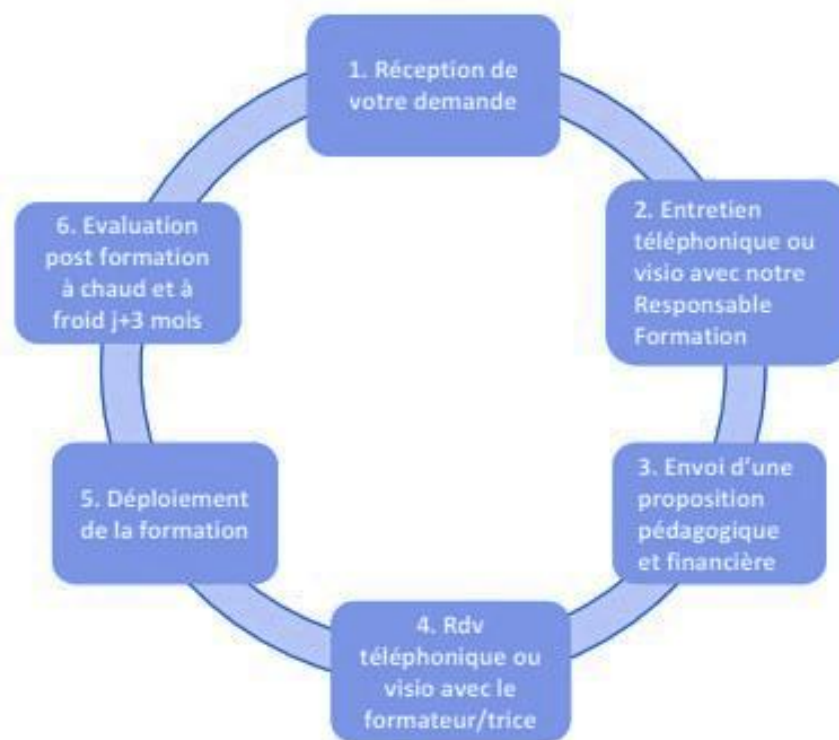
- A réception de votre formulaire d'inscription, vous recevez une convention de formation ainsi qu'un questionnaire des attentes et le délai dans lequel la convocation vous sera envoyée
- 10 jours avant la formation, vous recevrez par mail une convocation avec toutes les informations pratiques (adresse du lieu de la formation, horaires, plan d'accès, déroulé de la formation, déjeuner, coordonnées de la personne à contacter si vous rencontrez des difficultés ou une impossibilité pour assister à la formation ...)
- Pendant la formation : Projection d'un diaporama, support aux commentaires du formateur avec une alternance entre les apports théoriques, des exercices et des échanges avec l'intervenant et les autres participants
- L'acquisition des acquis est mesurée tout au long de la formation grâce à des cas pratiques
- L'assistance pédagogique est assurée par le formateur
- L'assistance technique est assurée par une équipe dédiée sur place
- Remise aux participants du support et de ses annexes après la formation ou avant sur demande

- Possibilité pour les participants de transmettre par mail des questions au plus tard, 3 jours avant la formation
- Possibilité de poser ses questions au formateur tout au long de la journée et jusqu'à 7 jours après la formation
- 48h maximum après la formation vous recevrez par mail : une attestation de formation, un certificat de réalisation et le support de formation
- Une évaluation à froid est envoyée à chaque bénéficiaire 3 mois après la formation

Personnalisation

En inter-entreprises : Un questionnaire est envoyé aux participants avant la formation pour connaître leur niveau d'expertise sur le sujet de la formation, leurs attentes et les problématiques/questions qu'ils souhaitent transmettre aux formateurs. Les questionnaires des attentes sont ensuite transmis au formateur pour qu'il en tienne compte dans la préparation de la formation.

Pour les formations intra-entreprise et sur-mesure : En plus du questionnaire des attentes, une fois la date et le programme choisis, un entretien téléphonique est organisé entre l'entreprise cliente si elle le souhaite, et le formateur afin de personnaliser le programme et l'adapter aux besoins des participants et aux spécificités de l'entreprise cliente. Pour les formations hors catalogue, le programme est coconstruit avec l'entreprise cliente.



Evaluation pendant la formation et post-formation

Tout au long de nos formations, des cas pratiques et mises en application permettent d'évaluer la compréhension des participants pour chaque partie étudiée afin de revenir si besoin, en arrière et avancer au rythme des participants. Grâce aux exercices et à leurs corrigés, il est fortement conseillé de les refaire à tête reposée après la formation. Ainsi, vous pourrez nous contacter en cas de difficulté sur un/des points étudiés pendant la formation et obtenir les réponses à vos questions.

En fin de formation, une évaluation est mise à la disposition des participants. Celle-ci permet à ces derniers d'évaluer l'atteinte des objectifs de la formation, les moyens pédagogiques, le lieu, Elle nous permet également d'améliorer en continu nos prestations. Elles sont portées à la connaissance du formateur et de l'entreprise cliente.

3 mois après la formation, les participants reçoivent par mail un questionnaire d'évaluation « à froid » afin de mesurer l'efficacité de la formation une fois ceux-ci de retour à leur poste de travail.

Qualité/Transparence

Les références de **nos consultants formateurs** sont vérifiées en amont afin de s'assurer de leur expertise et de leur expérience technique et pédagogique. Le CV du formateur animant une formation est transmis sur demande.

Les supports de formation sont vérifiés intégralement tant sur le fond que sur la forme. Ils sont transmis aux participants de manière électronique et tenu à leur disposition sur simple demande mail/téléphone.

Nos tarifs sont transparents et mentionnés sur notre site web en inter-entreprises comme en intra entreprise, pour chaque programme de formation.

Lieu et horaires

En intra-entreprise, les formations se déroulent à distance ou dans les locaux du client. Si ce dernier ne dispose pas de salle/matériel adaptés, nous lui proposons des prestataires spécialisés, les frais étant à sa charge. L'horaire de la formation est défini avec le client.

En inter-entreprises, les formations se déroulent à distance ou dans des salles louées auprès de prestataires spécialisés sélectionnés pour leur professionnalisme et le confort des lieux. Elles sont situées à proximité des transports en commun et accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Les formations inter-entreprises débutent à 9h30 pour se terminer à 17h30. L'accueil des participants débute à 9h15. Sont prévues une pause en milieu de matinée et une pause en milieu d'après-midi.

En présentiel, le déjeuner se déroule dans un restaurant à proximité du lieu de la formation ou sur place sous forme de plateaux repas, sans frais à la charge des stagiaires.

Personnes en situation de handicap (PSH)

Nous nous efforçons de veiller à l'accès de nos prestations aux PSH. Si vous présentez un handicap, il convient de nous contacter au 01 83 81 95 00 [/lindazidane@payjob.fr](mailto:lindazidane@payjob.fr) afin que nous puissions vous accompagner ou vous indiquer la/les structure.s pouvant vous accompagner.

- Atout-caP
- [L'UNIRH](#)
- [L'ADPEI](#)

- [L'UNAPEI](#)
- [L' AGEFIPH](#)
- [L'ADAPT](#)
- Les missions locales de votre département
- Votre conseiller pôle emploi
- La Maison Départementale des Personnes Handicapées de votre département

Réclamation/Amélioration continue

Toutes les parties prenantes à l'action de formation ont la possibilité à tout moment de faire une [réclamation](#) ou une/des suggestion/s d'amélioration par téléphone ou mail à :

- Linda Zidane : 01 83 81 95 00 / lindazidane@payjob.fr, si votre demande concerne les formations en paie, droit du travail et comptabilité
- Juliette MARCHAND : 07 56 27 45 84 / juliettemarchand@linkingtalents.fr , si votre demande concerne les formations en recrutement

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Version du 01072026

Article 1 – Objet

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L 6352-3 et L 6352-4 et R 6352-1 à R 6352-15 du Code du Travail. Il s'applique à tous les stagiaires participant à une action de formation organisée par Linking Talents Formation, et ce pendant toute la durée de la formation suivie.

Article 2 – Règles d'hygiène et de sécurité

La prévention des risques d'accidents et de maladie est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières d'hygiène et de sécurité en vigueur sur le lieu de la formation, notamment les consignes d'incendie, doivent être strictement respectées.

Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de la modalité de la formation suivie, les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité. S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement le formateur, la direction de l'organisme de formation et la direction du lieu où se déroule la formation.

Article 3 - Discipline générale

3.1 les stagiaires sont tenus de respecter les horaires de formation communiqués dans la convocation et d'avertir dès que possible, l'organisme de formation en cas de retard prévisible ou d'absence. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation et doivent se conformer aux directives du formateur en ce qui concerne les pauses.

3.2 L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées est interdite sur le lieu de formation, quel qu'il soit dès lors que la formation est organisée par Linking Talents Formation. Il est également interdit de perturber le bon déroulement de la formation quel que soit son lieu ou sa modalité, et de fumer ou vapoter en dehors des zones autorisées sur le lieu de formation.

3.3 La capture vidéo et/ou l'enregistrement audio d'une formation est interdit sauf autorisation expresse de Linking Talents Formation.

3.4 Les stagiaires sont tenus de signer une feuille d'émargement par demi-journée pour les formations en présentiel. Pour les formations à distance, une vérification des présences est effectuée en début de formation et les temps de connexion sont extraits de l'outil utilisé en plus de la signature d'une feuille de présence par journée de formation

3.5 La documentation pédagogique remise avant, pendant ou après la formation est la propriété de Linking Talents Formation et des formateurs. Elle ne peut être utilisée que pour un strict usage personnel.

3.6 Linking Talents Formation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires sur le lieu de la formation.

3.7 Chaque stagiaire a l'obligation d'avertir le responsable Linking Talents Formation ou le formateur dès qu'il a connaissance d'un incident ou d'un accident survenu pendant la formation.

3.8 Lorsque la formation inter-entreprises se déroule en présentiel, Linking Talents Formation organise le déjeuner dans un restaurant à proximité du lieu de la formation. Si le stagiaire ne souhaite pas déjeuner avec le reste du groupe, il lui appartient de le préciser dès que possible afin que Linking Talents Formation puisse ajuster sa réservation. Il en est de même si le stagiaire suit un régime particulier ou, s'il a des allergies

3.9 L'inscription à une formation en inter-entreprises à distance en synchrone est individuelle. Il est interdit de s'inscrire individuellement et de suivre la formation à plusieurs. A contrario, la facturation tiendra compte du nombre réel de participants ayant suivi la formation.

3.10 Lorsque la formation se déroule en intra-entreprise dans les locaux du client, c'est le règlement intérieur de ce dernier qui s'applique.

3.11. En inter-entreprises comme en intra-entreprise, les échanges avec le formateur et entre les stagiaires doivent rester cordiaux et respectueux

Article 4 - Sanction

Tout agissement considéré comme fautif par Linking Talents Formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre d'importance :

- avertissement écrit
- blâme
- exclusion temporaire ou définitive de la formation

Article 5 – Garanties disciplinaires (art. R 6352-3 et suivants du Code du Travail)

5.1 - Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps des griefs retenus contre lui (article R6352-4 du Code du Travail).

5.2 - Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisagent de prendre une sanction, il convoque par lettre recommandée avec accusé de réception le stagiaire en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, ainsi que la possibilité de se faire assister par la personne de son choix. Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par la personne de son choix, notamment le délégué de stage. Le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire (article R6352-5 du Code du Travail).

5.3 - La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire par lettre recommandée ou remise contre récépissé (article R6352-6 du Code du Travail).

5.4 - Lorsqu'un agissement considéré comme fautif a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat (exemple : non-respect délibéré des consignes d'hygiène et de sécurité), aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que la stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et mis en mesure d'être entendu (article R6352-7 du Code du Travail).

5.5 - Le directeur de l'organisme de formation informe l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant en charge les frais de formation, de la sanction prise (article R6352-8).

Article 5-Egalité de traitement et liberté d'expression

Notre organisme de formation assure le traitement égal de tous les stagiaires et veille au respect de la liberté d'expression et de conscience ainsi qu'à la neutralité des formations dispensées.

Article 6 – Publicité du règlement

Le présent règlement est disponible sur le site internet de de Linking Talents Formation et est mis à la disposition de chaque stagiaire sur simple demande. Il est inséré un lien dans les convocations inter-entreprises renvoyant à ce document, que la formation se déroule en présentiel ou à distance.

Comment nous contacter :

- Par téléphone : 01 83 81 95 00
- Par mail : lindazidane@payjob.fr